

FEDERATION FRANÇAISE
D'EQUITATION

***Formation Juges CSO
2020
Débutants
et
Clubs***

Devenez Juges de CSO



RG Art 5.3 - Jury / officiels de compétition

Les officiels de compétition exercent leur mission arbitrale en toute indépendance et impartialité dans le respect des règlements édictés par la FFE.

Ils doivent figurer sur la DUC des concours dans lesquels ils officient. En cas de changement, la modification doit être faite à la saisie des résultats.

Devenez Juges de CSO



Chaque officiel de compétition ou personne remplissant une mission officielle dans le concours doit être titulaire de la licence FFE en cours de validité.

Pour le statut de juge, il existe 4 niveaux :

Club,

Candidat National,

National,

National Elite.

Comment devenir Officiel de Compétition ? »



Par quoi commence-t-on ?

- Avoir une motivation : Pourquoi je veux devenir Officiel de Compétition ?
- Ai-je les qualités nécessaires pour être OdC ?
Équité – Relationnel – Organisation -
Leadership

Juge Club



- **Etre titulaire d'une licence pratiquant en cours de validité.**
- **L'inscription sur la liste des Officiels d'une Compétition Club valide le niveau Juge Club.**

Comment devenir Juge Candidat National ?



- Avoir suivi un cours labellisé FFE au cours des 2 dernières années

Et

- Avoir été Président de 3 concours avec des épreuves Club Elite ou Poney 1

Ou

- -Avoir été Assesseur de 3 concours avec des épreuves Pro 3 ou Amateur 1 ou As Poney 1.

Validation pour devenir Juge Candidat National



- **1. Constitution du dossier**
- **2. Envoi du dossier complet au CRE**
- **3. Validation par le CRE entraînant l'enregistrement sur les listes FFE.**

Rôle du Président du Jury



Le Président du Jury assure

- l'application intégrale et le respect du règlement FFE,
- le jugement technique des épreuves,
- les contrôles à effectuer concernant le concurrent et le poney / cheval,
- les classements des concurrents conformément aux prescriptions des règlements, l'application de sanctions de son ressort.



Préparez votre Concours

Lire le programme du concours

- Pour savoir avec qui vous allez travailler
- Pour connaître les épreuves
- Pour vérifier les barèmes
- Pour relire les barèmes particuliers
- Pour préparer des explications
- Pour connaître et vérifier les horaires
- Pour connaître les « Warnings »
- Pour connaître les chevaux au contrôle
- Pour organiser le jury ou le paddock

Arriver en avance 1^{er} jour



Pour se présenter à l'organisateur

Pour se présenter aux autres techniciens

- **Chef de piste**
- **Commissaire au paddock**
- **Chronométrateur**
- **Préposé entrée de piste**
- **Speaker**
- **Juges**

Pour vérifier les moyens de communication

Pour organiser l'affichage obligatoire (paddock)

Pour organiser la tribune (jury)



Reconnaître la piste

Emplacement de la ligne de départ et fanions

Présence des fiches de sécurité

Distance dans les combinaisons

Hauteur des obstacles par rapport au niveau

Présence de fanions sur les obstacles

Emplacement de la ligne d'arrivée et fanions

Repérer des dangers éventuels

Ouvertures dans la piste (pour qu'elles soient fermées)

Communication Paddock / Jury



- Pour le contrôle des livrets
- Pour la gestion des dérogations
- Pour le rythme d'une épreuve (avec entrée de piste)
- Pour la vigilance quant aux brutalités
- Pour signaler le changement du T.A.
- Pour signaler les Non Partants
- Pour signaler les changements de monte
- Pour signaler les changements de chevaux
- Pour signaler les engagés terrain
- Pour signaler les changements d'horaires
- Pour accuser réception des messages transmis

Communication Chef de piste / Jury



- Pour vérifier le plan du parcours (et barrage)
- Pour s'assurer que le plan est au paddock
- Pour s'informer des particularités (options)
- Pour s'accorder sur des barèmes spéciaux
- Pour prévenir la piste d'éventuels dangers
- Pour décider de l'entretien de la piste
- Pour confirmer ou modifier le T.A.

Communication entre techniciens en tribune



- Pour s'assurer que le chronométrateur est prêt avant le 1^{er} départ
- Pour préciser que le président de l'épreuve gère les 45sec + arrêt et redémarrage du chrono
- Pour s'assurer qu'un juge double le temps
- Pour s'assurer que les contrôles sont faits à la fin de l'épreuve (classement, changements, dotations)
- Pour éventuelle décision en cas de réclamation (recevable dans les 30 mn après résultats par le président du jury)

Communication

entre techniciens en tribune (suite)



- Annoncer les fautes clairement
- Rester concentré sur le cavalier en piste
(pour celui qui sonne, même si inscription des fautes pour vérification avant le départ suivant. Si faute dans une combinaison ou obstacles rapprochés, attendre pour l'inscription de la faute)
- Rester concentré après une démolition
- S'accorder sur élimination ou **abandon Art 8,4**
- Discerner volte et groupe de voltes

Communication Jury / Cavaliers



- **Sonnette (Cloche)**

Exemple : 1 coup long pour le départ,
1 coup long pour destruction,
2 coups pour annoncer la fin de la 1^{ère} phase
3 coups courts répétés pour élimination,
Plusieurs coups répétés pour réprimande
(brutalité, non respect du règlement ...) avant
convocation au jury et éventuelle sanction

- **Speaker :**

Pour préciser certains barèmes spéciaux

Pour annoncer les fautes après validation par le jury

Pour annoncer les résultats après vérifications

Conclusion



Le rôle du Président du Jury

*Juger, Surveiller et faire respecter le règlement
et
Prévoir*

Organiser

Communiquer

Contrôler

Former

Sanctionner

Testez vos connaissances



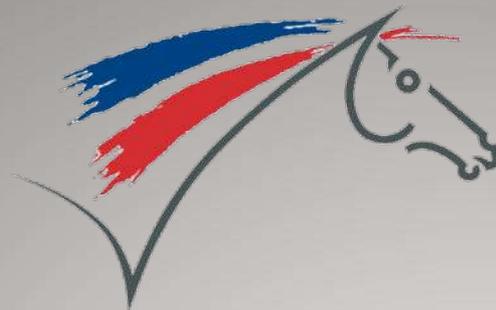
- **Du Règlement Général**
- **Du Règlement Spécifique C.S.O.**

Fiche d'évaluation personnelle

Formation Juges CSO débutants 2020



N° Question	Réponses	Notes entre 0 et 5 0 / mauvaise réponse 5 / bonne réponse
1		
2		
3		
4		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		



FEDERATION FRANÇAISE
D'EQUITATION

DOCUMENTS A DESTINATION DU JURY



QUESTION 1



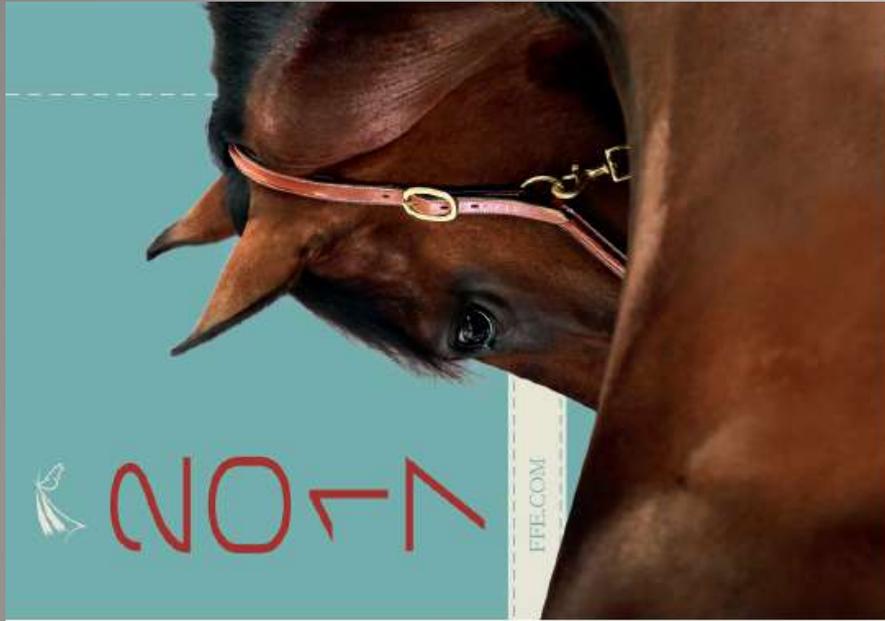
- Pour pratiquer la compétition, un cavalier doit détenir en plus de la licence pratiquant, une licence validée par un certificat enregistré à la FFE.
- 3 niveaux différents de licence compétition :
 - CLUB
 - AMATEUR
 - PRO

Réponse Question 1



- Pour pratiquer la compétition, un cavalier doit détenir en plus de la licence pratiquant, une licence **COMPETITION** validée par un certificat **MEDICAL** enregistré à la FFE.
- 3 niveaux différents de licence compétition :
 - CLUB
 - AMATEUR
 - PRO

Les différents supports :



CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA LICENCE

Ce document est valable jusqu'au 31 décembre 2017.

Le titulaire :

- souscrit l'assurance individuelle du cavalier offerte gratuitement par la FFE.
- reconnaît avoir recueilli un avis médical favorable à la pratique de l'équitation.
- s'engage à respecter les règlements fédéraux, notamment en matière de lutte contre le dopage et d'équité sportive et accepte la publication de ses résultats sur le site officiel de la FFE.
- autorise la FFE à utiliser son image prise lors d'activités fédérales, à des fins de promotion et d'information des activités de la FFE, à compter sur son site internet www.ffe.com.

INFORMATIONS LÉGALES

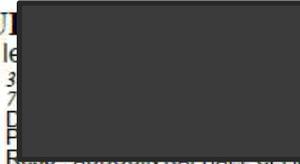
- Conformément aux articles L.321-4 et L.321-6 du Code du sport, le titulaire de la licence reconnaît avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer. Il a également été informé de la possibilité de refuser l'assurance offerte en justifiant d'une autre assurance et du fait qu'il pourrait souscrire auprès du cabinet PEZZANT une ou plusieurs des garanties complémentaires détaillées dans le volet d'information ci-joint.
- Conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, les données sont collectées par la FFE. Vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification directement en vous identifiant sur internet avec votre numéro de licence et votre code SF ou auprès de FFE Club Parc Equestre 41600 Lammolle.

Par ailleurs, vos coordonnées sont susceptibles d'être cédées à des tiers (sociétés, associations, etc.) à des fins de marketing commercial. Si vous ne le souhaitez pas, informez-en FFE Club Parc Equestre 41600 Lammolle.

© création FFE 2015

LICENCE FÉDÉRALE 2017

AU
Né le



Pratiquant
2617028R
Club 2017
CM le 28/12/2016

Resp. : ROUSSON RAYMOND (PRTS)
C E DE LA HOUSSAYE (7827000)
Inscription le 01/12/2016
Fléchage cheval

SO	Club
CR	Club
DR	Club
HU	Club
AT	Club
EN	Club
WE	Club
VO	Club
TR	Club
HB	Club
CA	Club
DV	Club
TV	Club
PG	Club
Autre	Club

	G1	G2	G3	G4	G5	G6	G7	G8	G9
<i>Cavalier</i>	2008	2010	2013	2014					



A CONSERVER PAR LE CAVALIER

L'Application sur Smartphone :



https://www.telemat.org/FFE/

Licence fédérale 2017 pratiquant N°
[REDACTED]

[REDACTED]
Née le 12/01/2001
Nationalité : FRA

Ajouter une photo

[REDACTED]

Responsable : [REDACTED] (MERE)
Tel domicile : [REDACTED]
C E DE LA HOUSSAYE (7827000)
Inscription le 01/01/2017 (Web)
Fléchage Cheval
Niveau de Galop® : 4

LFC

LFC 2017 Club
CM le 11/01/2017

SO	CR	DR	HU	AT	EN	WE	VO
Club	Club						
TR	HB	CA	DV	ET	PG	Autre	
Club							

Dernière modification le 11/01/2017

LFC Amateur ou Pro uniquement



Licence Fédérale de Compétition

N° [REDACTED]
A [REDACTED]

Née le 05/09/2001 - CM validé le 21/12/2015

4 RUE DE LA PIROQUETTE
94150 RUNGIS

Adhérent n° 7827000

C E DE LA HOUSSAYE



Ama - 2016

SO	Ama
CR	Club
DR	Club
HU	Club
AT	Club
EN	Club
WE	Club
VO	Club
TR	Club
HB	Club
CA	Club
DV	Club
TV	Club
PG	Club



QUESTION 2

- Pour pratiquer la compétition, un cheval doit être enregistré à la FFE, il dispose pour son identification d'un et du numéro de transpondeur (puce ou microchip).
- En cas d'engagement terrain ou de changement de cheval, il faut enregistrer le (et le N° du compte engageur)



Réponse Question 2

- Pour pratiquer la compétition, un cheval doit être enregistré à la FFE, il dispose pour son identification d'un **numéro SIRE** et du numéro de transpondeur (puce ou microchip).
- En cas d'engagement terrain ou de changement de cheval, il faut enregistrer le **numéro SIRE**. (et le N° du compte engageur)



**DOCUMENT
D'ACCOMPAGNEMENT**

destiné à l'identification d'un équidé



UENL : 250001 07389916G

NUMÉRO SIRE : 07 389 916 G

TOSCANE DE MAZELAND

 les Haras
nationaux



* 0 7 3 8 9 9 1 6 G *

AC

Document établi conformément à la réglementation en vigueur
et au règlement du STUD BOOK FRANCAIS DE L'ANGLO-ARABE

(Ce document ne constitue pas un titre de propriété)



CASTRATION (Gelding)	VERIFICATION	
Signature et cachet du Vétérinaire <i>Signature and stamp of the vet</i>	Vérification : modifications, 1) Rectifications, 2) Adjonctions. <i>Verification of the description, include : 1) Amendments, 2) Additions.</i>	Signature et cachet du Vétérinaire agréé ou de l'agent des Haras Nationaux <i>Signature and stamp of qualified Veterinary Surgeon</i>
Le :		Arnaud d'HOLLANDER Docteur Vétérinaire 86550 MIGNALOUX Tél. 05.49.00.07.68
		le : 26/11/07
		N° 642132

Noter ci-contre votre numéro d'identificateur →
Description taken with dam by :

Transpondeur - Microchip
250259700370903

Signalement relevé le : 07/11/2007

Nom : **TOSCANE DE MAZELAND**
Name

Sexe - Sex : FEMELLE Robe - Color : ALEZAN
Filiation : COMPATIBLE ADN

EN-TETE : PAS D'EN-TETE
:
:
EPIS EN-TETE : DEUX EPIS LIGNE DES YEUX
:
:
LISTE : PAS DE LISTE
:
:
LADRE TETE : PAS DE LADRE
MEMBRES AG : NEANT
AD : NEANT
PG : TRACE
PD : TRACE
EPIS SS CR G : EPI A LA NUQUE

Vaccinations



ProteqFlu -Te L353926		07.01.10	Drocont	
ProteqFlu -Te L364421 29/01-2012		07.01.11	Drocont	
ProteqFlu -Te L377143 28/02-2013		12.12.11	"	
ProteqFlu -Te L380854 07/05-2013	TG	10-05-12	Drocont	SELARL VÉTÉRINAIRES Dr de PONNAT - Dr LAHAYE 6, ch. de Préfontaine - 95420 Genainville Tél./Fax : 01.61.02.04.21/22
ProteqFlu -Te L388906 29/09-2013	Pneumequine	10/11/12	Drocont	SELARL VÉTÉRINAIRES Dr de PONNAT - Dr LAHAYE 6, ch. de Préfontaine - 95420 Genainville Tél./Fax : 01.61.02.04.21/22
Tetapur L390738 18/08-2013	TG	10/02/13	Drocont	SELARL VÉTÉRINAIRES Dr de PONNAT - Dr LAHAYE 6, ch. de Préfontaine - 95420 Genainville Tél./Fax : 01.61.02.04.21/22
Tetapur L390732 22/01-2013	GT VR 2013	Je dis 10/02/13	Drocont	SELARL VÉTÉRINAIRES Dr de PONNAT - Dr LAHAYE 6, ch. de Préfontaine - 95420 Genainville Tél./Fax : 01.61.02.04.21/22
ProteqFlu -Te L390738 18/08-2013		09/03/13	Drocont	SELARL VÉTÉRINAIRES Dr de PONNAT - Dr LAHAYE 6, ch. de Préfontaine - 95420 Genainville Tél./Fax : 01.61.02.04.21/22
ProteqFlu -Te L396442 12/09-2014	TG	09.09.13	"	SELARL VÉTÉRINAIRES Dr de PONNAT - Dr LAHAYE 6, ch. de Préfontaine - 95420 Genainville Tél./Fax : 01.61.02.04.21/22
ProteqFlu -Te L403305 11/01-2015	Pneumequine	09.03.14	"	SELARL VÉTÉRINAIRES Dr de PONNAT - Dr LAHAYE 6, ch. de Préfontaine - 95420 Genainville Tél./Fax : 01.61.02.04.21/22

QUESTION 3



- Pour être correctement vacciné contre la grippe , un cheval ou poney vacciné depuis le 1^{er} janvier 2013 doit avoir reçu une
 - **PRIMO VACCINATION »**
C'est-à-dire une 1^{ère} injection au jour 0
et une 2^{ème} injection entre jours et Jours
 - Puis un 1^{er} RAPPEL entre 5 et mois après le 2^{ème} vaccin de la Primo
 - ET des Rappels An après le dernier vaccin
- Un cheval ou poney ne peut pas concourir dans les Jours après avoir reçu un vaccin.



Réponse Question 3

- Pour être correctement vacciné contre la grippe , un cheval ou poney vacciné depuis le 1^{er} janvier 2013 doit avoir reçu une
 - **PRIMO VACCINATION »**
C'est-à-dire une 1^{ère} injection au jour 0
et une 2^{ème} injection entre **21** jours et **92** Jours
 - Puis un 1^{er} RAPPEL entre 5 et **6** mois après le 2^{ème} vaccin de la Primo
 - ET des Rappels **1** An après le dernier vaccin
- Un cheval ou poney ne peut pas concourir dans les **7** Jours après avoir reçu un vaccin.

Vaccinations Art 1.7B.3 RG



PRIMO-VACCINATION AVANT 2013

Première injection

Entre 21 et 92 jours

Deuxième injection

12 mois

**TROISIEME INJECTION
Suivi des rappels annuels**

PRIMO-VACCINATION A PARTIR DE 2013

Première injection

Entre 21 et 92 jours

Deuxième injection

5 à 6 mois maximum

**TROISIEME INJECTION
Suivi des rappels annuels**

Révision du Règlement C.S.O.



L'étude du règlement
portera principalement sur
ce qui concerne le Juge

Et notamment :

Les normes techniques

Les pénalités

Le jugement

VI - NORMES TECHNIQUES



- VI - NORMES TECHNIQUES

Art 6.1 - Notions de temps et de vitesse

A - Temps d'un parcours

1. Le temps du parcours est enregistré en secondes et centièmes de secondes. C'est l'addition du temps mis par un concurrent pour effectuer son parcours et des éventuelles corrections de temps.

QUESTION 4



Art 6.1 A 1- Temps d'un parcours

La correction de temps est la pénalité de secondes qui s'ajoute au temps mis par le cavalier pour effectuer son parcours dans le cas d'un refus avec une destruction d'obstacle.

Ex : Barème A : Refus avec destruction = 4 points + secondes de correction de temps.



Réponse Question 4

Art 6.1 A 1- Temps d'un parcours

La correction de temps est la pénalité de **6 secondes** qui s'ajoute au temps mis par le cavalier pour effectuer son parcours dans le cas d'un refus avec une destruction d'obstacle.

*Ex : Barème A : Refus avec destruction = 4 points + **6 secondes de correction de temps.***



Correction de temps

Si, par suite d'une désobéissance, un concurrent déplace ou renverse un obstacle ou un fanion déterminant la rivière ou un obstacle naturel ou si la nature de l'obstacle est changée par le renversement d'un fanion, la cloche est sonnée et le chronomètre est arrêté jusqu'à ce que l'obstacle soit reconstruit.

Le concurrent sera pénalisé pour un refus et 6 secondes de correction de temps seront ajoutées au temps qu'il a mis pour effectuer son parcours.

QUESTION 5



Regardons cette vidéo.

Refus sur l'élément B avec destruction de l'élément A

En mode diaporama cliquez sur :

1 REFUS 2ème du double avec destruction de A.mp4

Que devez-vous faire ?

Détaillez vos actions.

Indiquez les pénalités sur cet obstacle

Réponse Question 5



Dans le double, faute sur l'élément A et refus sur l'élément B.

1 Réflexe : Arrêt chrono et cloche,

2 Annoncer les fautes : 4 pts sur A, refus 4 pts sur B + 6 secondes de correction de temps,

3 Relancer le parcours après reconstruction : cloche

4 Redémarrer le chrono à la battue d'appel de l'élément A.

5 Puis 4 points à nouveau sur l'élément A

6 Et 4 points sur l'élément B pour renversement de la barre

QUESTION 6



Refus sur l'élément B avec destruction des éléments A et B

En mode diaporama cliquez sur :

2 REFUS 2ème du double avec destruction de A et B.mp4

Énoncez vos actions et les pénalités.

Le résultat sera-t-il différent du cas précédent (*en dehors des autres fautes commises lors du 2^{ème} franchissement*) ?



Réponse Question 6

Dans le double, faute sur l'élément A et refus sur l'élément B avec destruction.

*1 Réflexe : **Arrêt chrono et cloche,***

*2 Annoncer les fautes : **4 pts sur A, refus 4 pts sur B + 6 secondes de correction de temps,***

*3 Relancer le parcours après reconstruction : **cloche***

*4 Redémarrer le chrono **à la battue d'appel de l'élément A***

Le résultat sur cet obstacle sera le même que dans le cas précédent en dehors des fautes commises lors du 2^{ème} franchissement.

Art 6.1 A 1- Temps d'un parcours



Ne pas confondre une pénalité pour dépassement du TA et la correction de temps de 6 secondes : cette correction a comme objectif de tenter d'équilibrer le temps d'un parcours entre un refus sans démolition et un refus avec démolition avec l'interruption du parcours.

QUESTION 7



Temps Accordé en barème A

Le calcul du temps accordé se fait selon la formule suivante : distance du parcours divisée par vitesse imposée, multiplié par 60

= Temps Accordé

Dépassement de temps sur le parcours initial

= point par tranche de secondes entamée.

Dépassement de temps lors d'un barrage

= point par seconde entamée.

Réponse Question 7



Temps Accordé en barème A

Le calcul du temps accordé se fait selon la formule suivante : distance du parcours divisée par vitesse imposée, multiplié par 60

= Temps Accordé

Dépassement de temps sur le parcours initial

= **1** point par tranche de **4** secondes entamée.

Dépassement de temps lors d'un barrage

= **1** point par seconde entamée.

QUESTION 8



Temps limite

En Barème A : = fois le Temps Accordé

En Barème C :

il n'y a pas de temps accordé, mais il y a un temps limite de :

* minutes (..... secondes), si le parcours est égal ou supérieur à 600 m,

* minutes (..... secondes), si le parcours a moins de 600 m.



Réponse Question 8

Temps limite

En Barème A : = **2** fois le Temps Accordé

En Barème C :

il n'y a pas de temps accordé, mais il y a un temps limite de :

* **3** minutes (**180** secondes), si le parcours est égal ou supérieur à 600 m,

* **2** minutes (**120** secondes), si le parcours a moins de 600 m.

Barème C



L'addition du temps du parcours,
y compris les secondes de correction de temps s'il y
en a,

+

quatre secondes pour chaque obstacle renversé,

=

le résultat obtenu, en secondes, par le concurrent
pour son parcours.

QUESTION 8



Epreuve de moins de 600 m jugée au barème C :

*Concurrent N°1 : Fautes aux obstacles 3,4,5,6 et 8.
Le chronométrateur vous annonce un temps de
parcours de 108,20s : Résultat ?*

*Concurrent N°2 : Fautes aux 2 et 3, refus avec
démolition au 5, faute au 7, refus avec démolition
au 9. Le chronométrateur vous annonce un temps de
parcours de 110,85s :*

Résultat ?

Réponse Question 8



N°1 : 128,20 (108,20 + 20 secondes soit 4 secondes x par 5). Ce résultat est supérieur au TL de 120 secondes mais le temps du parcours est **INFÉRIEUR** à 120 secondes.

N°2 : Elimination, car il y a R1 au 5 avec 6 secondes de correction de temps et R2 au 9 avec de nouveau 6 secondes de correction.

Le temps du parcours est donc de 110,85 + 12 sec = 122,85 soit un temps **SUPÉRIEUR** au TL

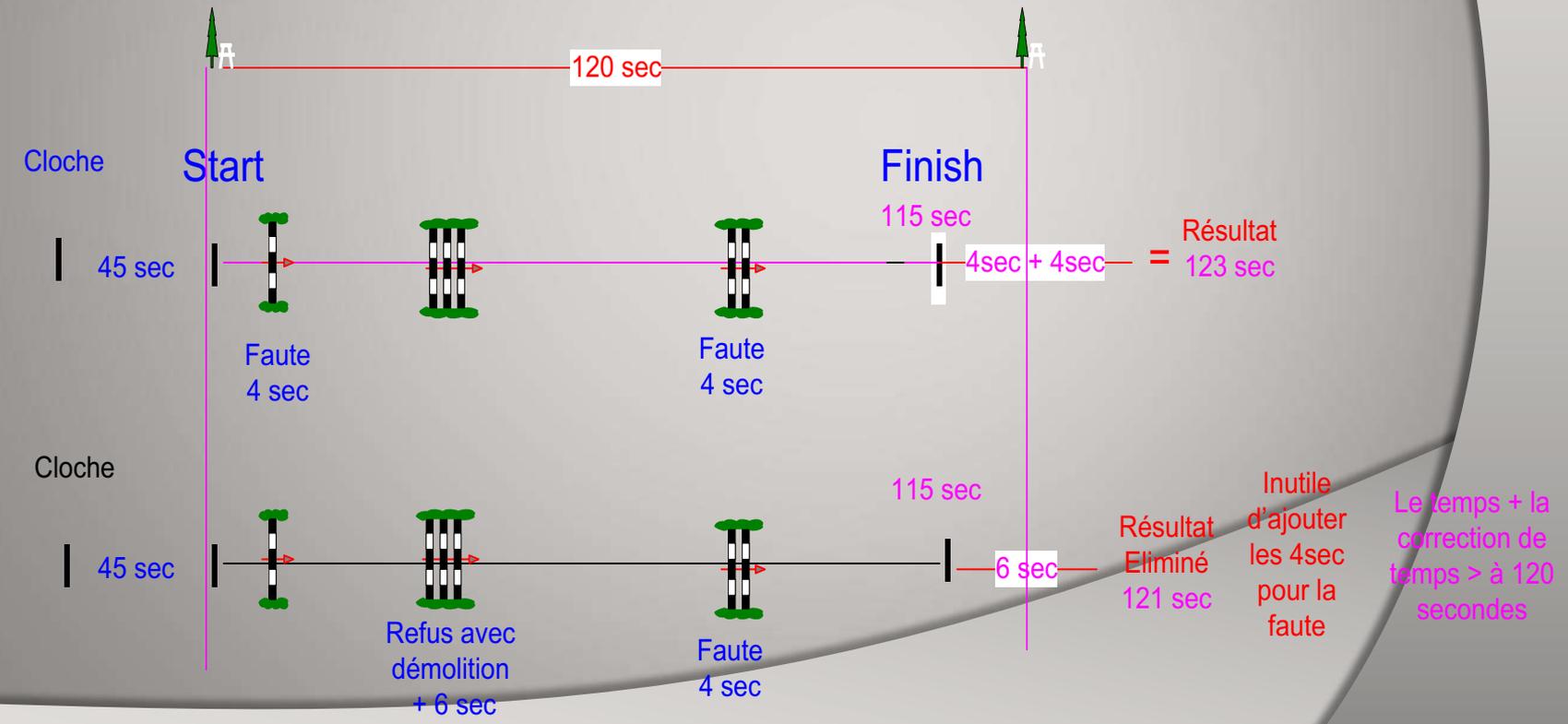
Name of Event



Class No.: Small Tour Competition against the clock lundi 28 février 2005 Start: 15:30

Table: C

Speed:	Obstacles:	1st Jump-off:	2nd Jump-off:
Length: 480 m	Efforts:	Length:	0 m Length: 0 m
National RG:	Penalty sec:	Time allowed:	0 sec Time allowed: 0 sec
FEI RG / Art.	Closed combination:	Time limit:	120 sec
Height: 1,30 m	Time limit:	0 sec	0 sec



Temps d'un parcours



Après le signal de départ, le cavalier dispose de 45 secondes pour franchir la ligne de départ.

A l'expiration des 45 secondes le chronomètre doit être déclenché.

QUESTION 9



Ligne de départ franchie en reculant

En mode diaporama cliquez sur :

3 ligne de départ en reculant.mp4

Quelle aurait été **VOTRE** décision ?

a) Ligne franchie ?

b) Ligne **NON** franchie ?

POURQUOI ?

Réponse Question 9



LIGNE NON FRANCHIE

Le règlement dit : Art 6.1 A - Temps d'un parcours.

Le temps du parcours commence au moment précis où le cheval monté passe la ligne de départ.....

ET

Art 6.2 J – Fanions

2. Aux obstacles, lignes de départ et d'arrivée et aux points de passage obligatoires, le concurrent a l'obligation de passer entre les fanions rouges à sa droite et blancs à sa gauche.

La dernière phrase de l'article « 6.2 J Fanions »

Prend toute son importance. C'est la position du cavalier par rapport aux fanions qui compte.

QUESTION 10



- Barème A à temps différé,
- Cette épreuve se dispute sur un minimum de 11 obstacles et un maximum de 13 obstacles,
- Elle est jugée au barème A, sans chronomètre et au chronomètre à partir des obstacles n°6, n°7 ou n°8.
- **Le temps accordé doit-il être calculé sur la partie non chronométrée OU sur la partie chronométrée ?**
- Le classement se fait par l'addition des pénalités sur l'ensemble du parcours. On ajoute ainsi les pénalités pour faute aux obstacles et les pénalités cumulées pour temps dépassé.

A égalité de pénalités, les concurrents seront départagés par le temps de la 2ème partie chronométrée.

Réponse Question 10



- Barème A à temps différé,
- Cette épreuve se dispute sur un minimum de 11 obstacles et un maximum de 13 obstacles,
- Elle est jugée au barème A, sans chronomètre et au chronomètre à partir des obstacles n°6, n°7 ou n°8.
- **Le temps accordé doit être calculé sur la partie non chronométrée ET sur la partie chronométrée.**
- Le classement se fait par l'addition des pénalités sur l'ensemble du parcours. On ajoute ainsi les pénalités pour faute aux obstacles et les pénalités cumulées pour temps dépassé.

A égalité de pénalités, les concurrents seront départagés par le temps de la 2ème partie chronométrée.

Barème A à temps différé,



Exemple :

Temps accordé 1^{ère} partie 70 secondes

Temps accordé 2^{ème} partie 40 secondes

Temps du parcours 1^{ère} partie 72 secondes = 1 point de dépassement de temps.

Temps du parcours 2^{ème} partie 45 secondes = 2 points de dépassement de temps.

Résultat du cavalier : 1 + 2 = 3 points

Temps du Parcours



Après le signal de départ, le cavalier dispose de 45 secondes pour franchir la ligne de départ. A l'expiration des 45 secondes le chronomètre doit être déclenché.

Le compte à rebours peut être interrompu à la demande du cavalier ou du Jury pour circonstances imprévues telles un obstacle non reconstruit, un arrêt « sanitaire » du cheval, l'intrusion sur la piste d'un chien, etc..., et redémarré ensuite ou remis à zéro selon les circonstances.

Le temps du parcours se termine au moment où le concurrent franchit à cheval la ligne d'arrivée, dans la bonne direction, après avoir terminé son parcours.

QUESTION 11



Ligne d'arrivée

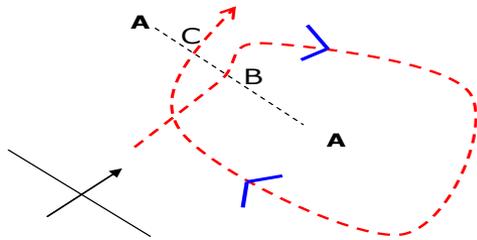


Figure N°1

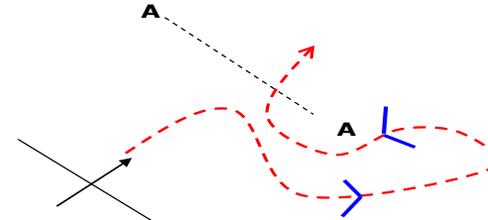


Figure N°2

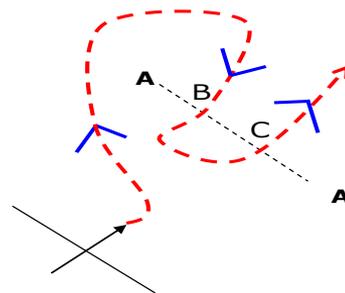


Figure N°3

Figure 1 : arrêt du chrono en

Figure 2 : 4 points : pourquoi ?

Figure 3 : 4 points : pourquoi ? Arrêt du chrono en

Réponse Question 11



Ligne d'arrivée

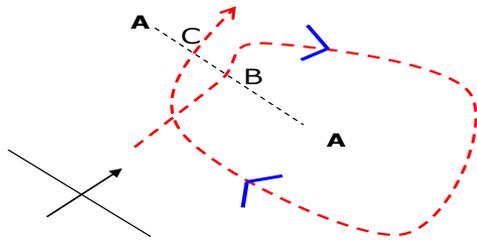


Figure N°1

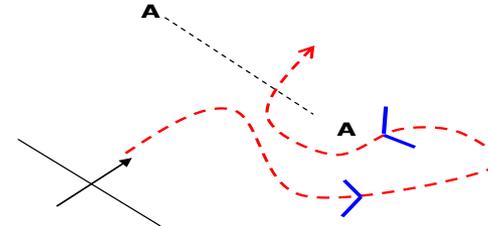


Figure N°2

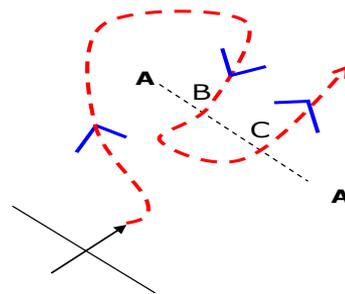


Figure N°3

- Figure 1 : arrêt du chrono en B. Peu importe si le cavalier franchit ensuite une deuxième fois la ligne d'arrivée. Il a fini son parcours en B.
- Figure 2 : 4 points pour dépassement du front de la ligne d'arrivée.
- Figure 3 : 4 points pour dépassement de la ligne d'arrivée et arrêt du chrono en C.
- Alerter le chronométrateur pour arrêt du chrono en C et non pas en B**

Question 12



Chute sur la ligne d'arrivée

En mode diaporama cliquez sur

4 Chute sur la ligne d'arrivée.mp4

Votre décision dans les cas suivants : ?

- a) Chute AVANT la ligne d'arrivée : **Élimination ou non ?**
- b) Chute APRES la ligne d'arrivée : **Élimination ou non ?**
- c) Chute SUR la ligne d'arrivée (Doute) : **Votre décision ?**
- d) La ligne d'arrivée doit être placée entre m et m du dernier obstacle ?



Réponse question 12

- a) Chute AVANT la ligne d'arrivée : **Élimination**
- b) Chute APRES la ligne d'arrivée : **Pas d'élimination**
- c) Chute SUR la ligne d'arrivée (Doute) : **Vidéo***
- d) *La ligne d'arrivée (comme la ligne de départ) doit être placée entre **6m et 15m** du dernier obstacle (ou du 1^{er} obstacle pour la ligne de départ).*

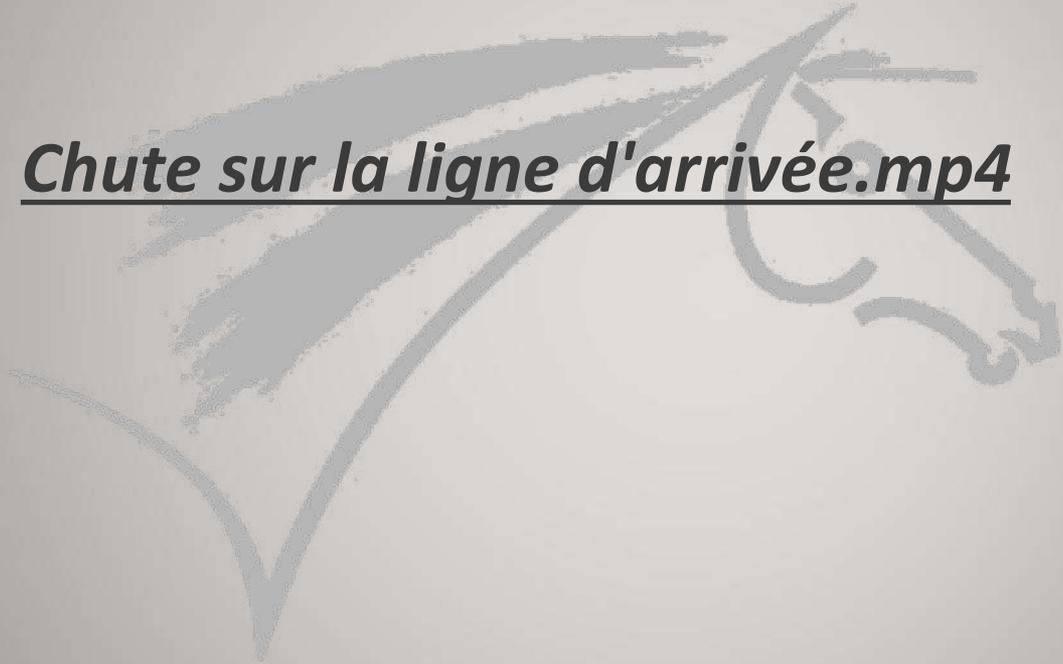
***C) La question est de savoir si la chute se produit avant ou après la ligne d'arrivée. N'hésitez pas à avoir recours à la vidéo chaque fois que c'est possible. Sans vidéo, le doute profite au cavalier.**

Exemple de chute sur la ligne d'arrivée



En mode diaporama cliquez sur

Chute sur la ligne d'arrivée.mp4



Chutes



Rappel :

- * Chute entre la ligne de départ et la ligne d'arrivée
= élimination (même pendant l'interruption du parcours).
- * Chute avant la cloche : pas de faute
- * Chute après la cloche mais avant de franchir la ligne de départ
= pas de faute mais compte à rebours 45 sec + 45 sec pour franchir le 1^{er} obstacle
- * Chute après la ligne d'arrivée : pas de faute

Chutes



Le poney / cheval est considéré comme tombé lorsque l'épaule et la hanche ont touché le sol ou l'obstacle et le sol.

La première chute du poney / cheval, du concurrent ou du couple, élimine le couple sauf disposition contraire prévue par le barème Club. Dans ce cas de figure, le concurrent n'a pas le droit de sauter d'obstacle.

Chutes



Le cavalier peut se remettre en selle pour quitter la piste mais sans sauter.

Attention : n'autorisez pas un concurrent à continuer son parcours après une élimination. S'il avait un accident, votre responsabilité pourrait être engagée.

En mode diaporama cliquez sur

9 Chute du cheval et du cavalier.mp4

PENALITES



Art 8.1 - Définition des fautes

A - Obstacle renversé

1. Un obstacle est considéré comme renversé lorsque, par la faute du poney / cheval ou du concurrent au cours du saut :

Une des parties supérieures du même plan vertical le composant ou sa totalité tombe, même si la partie tombante est arrêtée dans sa chute par une autre partie de l'obstacle.

L'une de ses extrémités, au moins, ne repose plus sur n'importe quelle partie de son support.

QUESTION 13



Chute d'une barre inférieure

En mode diaporama cliquez sur :

5 Chute de la barre inférieure.mp4

Quelle aurait été votre décision ?

a) Faute ?

b) Pas faute ?



Réponse Question 13

Chute d'une barre inférieure

Pas de faute

Art 8.1 B - Définition des fautes

B - Obstacles droits et obstacles larges

1. Quand un obstacle droit ou un élément d'obstacle est composé de deux ou plusieurs parties superposées et situées dans un même plan vertical, la chute de la partie supérieure est seule pénalisée.

QUESTION 14



Rivière barrée

En mode diaporama cliquez sur :

6 Renversement de l'élément d'appel de rivière barrée.mp4

Quelle serait votre décision ?

- a) Faute ?**
- b) Pas faute ?**

Réponse Question 14



Rivière barrée

Pas de faute.

Cet obstacle est un vertical. Seule la barre supérieure compte.

Mais attention, si l'élément d'appel avait été fanioné, cet obstacle devenait un oxer et l'élément d'appel renversé constituerait une faute.

Soyons vigilant lors de la reconnaissance du parcours.

QUESTION 15



Rivière barrée

Faute ou pas faute ?

En mode diaporama cliquez sur :
7 Faute à la rivière ou non.mp4

Quelle serait votre décision ?

a) Faute ?

b) Pas faute ?

Réponse Question 15



Rivière barrée

Le règlement dit : Art 6.2 - Les différents profils d'obstacles

D - Rivière

10. Si des barres dans le même plan vertical sont utilisées au-dessus d'une rivière, elles ne doivent pas être placées à plus de 2 m du pied de l'obstacle. La barre ne doit pas être placée à plus de 1,50 m de haut. Cet obstacle est jugé comme un obstacle droit et non comme une rivière.

Dans le cas présent : Pas de faute

Rappel : Les fiches de sécurité à déclenchement automatique doivent être utilisées pour les barre(s) placée(s) sur une rivière.

Désobéissances



Sont considérées comme désobéissances et sont pénalisées comme telles :

- Un refus.
- Une dérobage.
- Une défense.
- Un cercle plus ou moins régulier ou un groupe de cercles en quelque endroit de la piste qu'il ait été exécuté et pour quelque raison que ce soit.
- Un cercle autour du dernier obstacle sauté, à moins que le tracé du parcours ne l'exige par une ligne continue.
- Des cercles autour de l'obstacle suivant à sauter.
- Toutefois, il n'est pas considéré comme une désobéissance d'effectuer des cercles autour d'un obstacle pendant 45 secondes, après une dérobage ou un refus, que l'obstacle soit à reconstruire ou non, avant d'être en position de sauter l'obstacle.

QUESTION 16



Volte

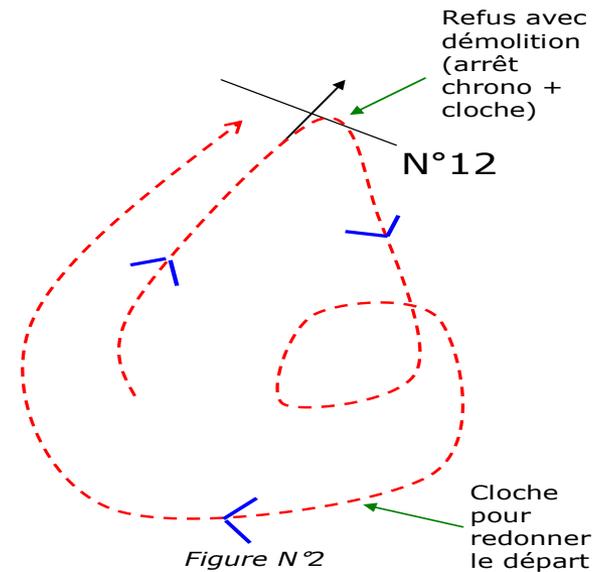
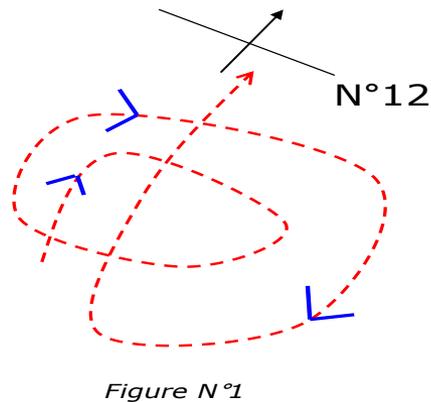


Figure 1 : points pour le cercle ET groupe de cercles

Figure 2 : points pour le refus + secondes de correction de temps pour la démolition de l'obstacle. Le cercle fait AVANT la remise en route du chrono à la battue, **est pénalisable de combien de points ?** (c'est pendant l'interruption du parcours).

Réponse Question 16



Volte

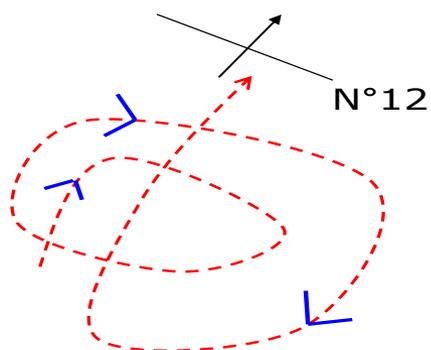


Figure N°1

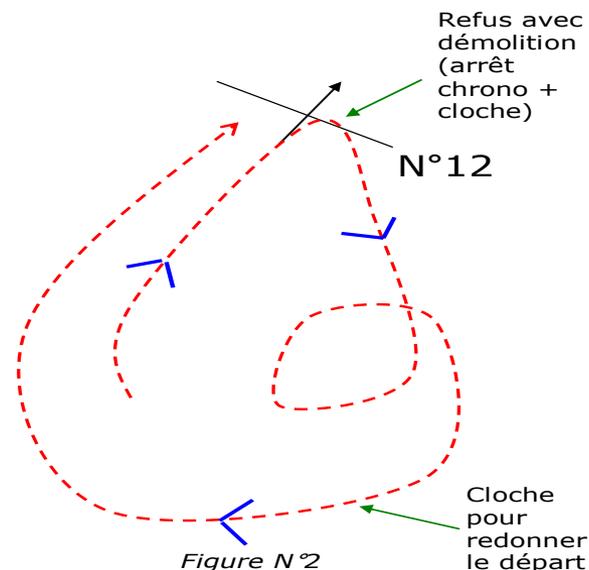


Figure N°2

Figure 1 : 4 points pour le cercle ou groupe de cercles

Figure 2 : 4 points pour le refus + 6 secondes de correction de temps pour la démolition de l'obstacle. Le cercle fait AVANT la remise en route du chrono à la battue, n'est pas pénalisable (c'est pendant l'interruption du parcours).

Que le cavalier fasse un cercle ou un groupe de cercles ne constitue qu'une désobéissance.

QUESTION 17



Succession d'obstacles

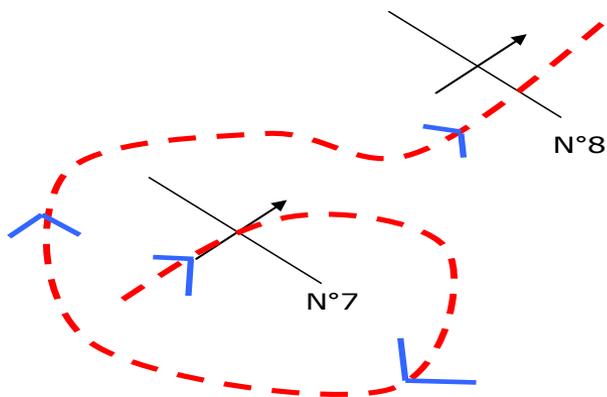


Figure N°1

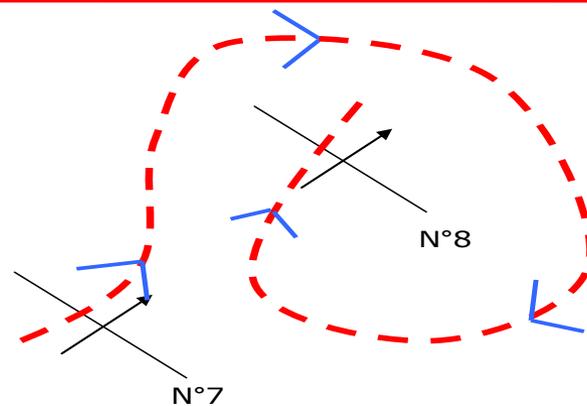


Figure N°2

Figure 1 : points

Figure 2 : points

Réponse Question 17



Succession d'obstacles

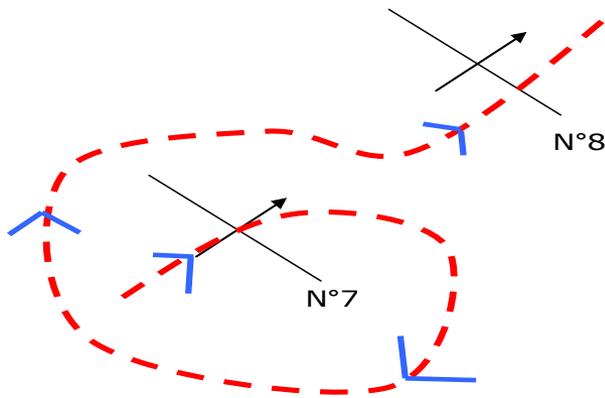


Figure N°1

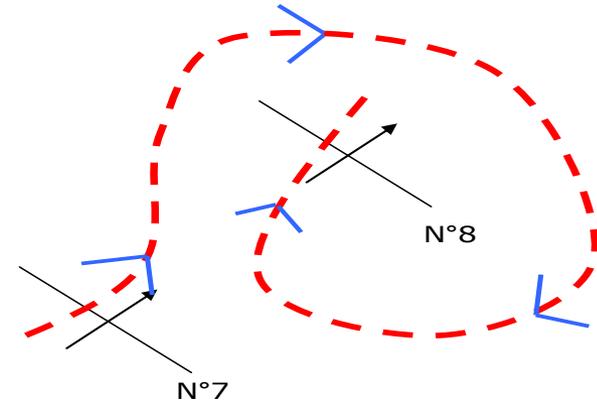


Figure N°2

Figure 1 : 4 points (désobéissance)
Figure 2 : 4 points pour dérobaide.

QUESTION 18



Ligne de départ

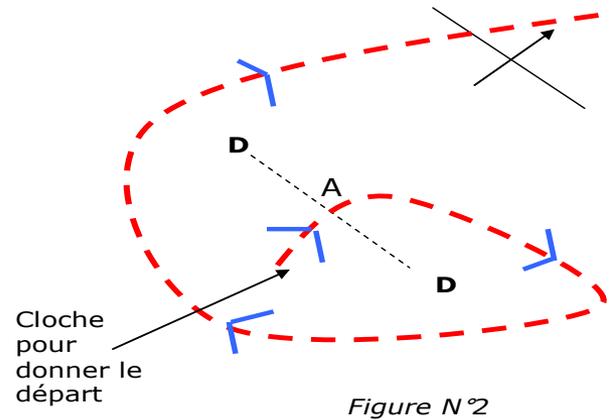
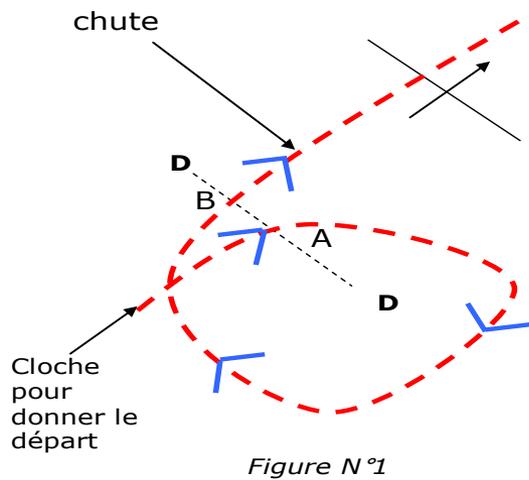


Figure 1 : Le parcours a commencé en A ou en B ?
Ensuite, la chute en abordant l'obstacle N°1, entraîne
Figure 2 : Quelle serait votre décision ?

Réponse Question 18



Ligne de départ

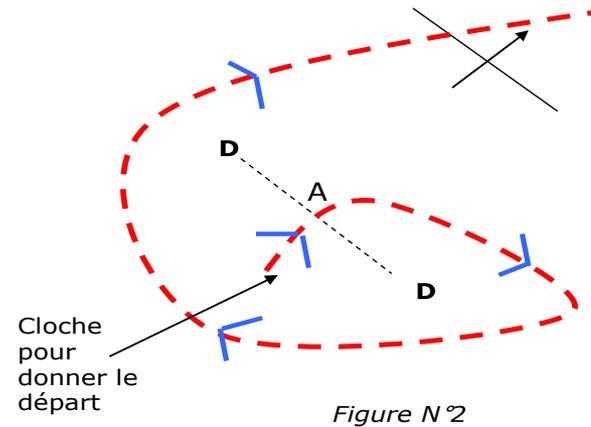
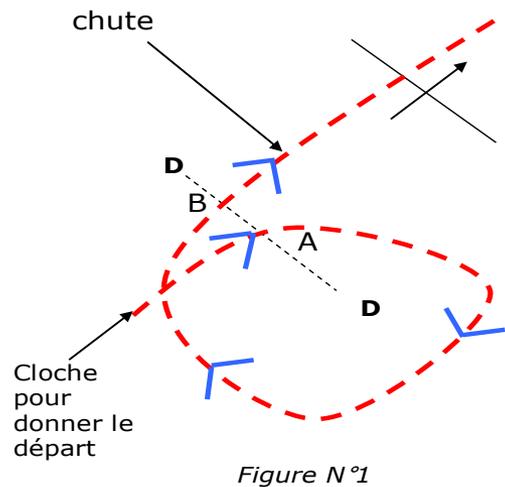


Figure 1 : Le parcours a commencé au moment où le cavalier a franchi la ligne de départ une première fois.

Il a 4 points de pénalités pour avoir effectué une volte après le départ SAUF si l'on considère que le cavalier a été sonné trop près de la ligne et qu'il n'y avait pas d'intention d'aller sauter.

Ensuite, la chute en abordant l'obstacle N°1, entraîne son élimination.

Figure 2 : 4 points Le parcours a commencé en A donc ce contournement DOIT être pénalisé comme un cercle.

QUESTION 19



En mode diaporama cliquez sur :

10 Saut de pied ferme.mp4

Quelle serait votre décision ?

Réponse Question 19



La notion de reculer est très importante :

Toujours regarder les postérieurs du cheval ou du poney.

Attention, depuis la tribune du jury il est parfois difficile de voir si le cheval ou poney a reculé.

Le recours à une vidéo peut vous aider dans votre décision. Si non le doute doit profiter au cavalier

Selon l'importance de l'épreuve vous pouvez faire preuve d'une certaine tolérance si cela ne pénalise pas d'autres cavaliers.

Refus



Le règlement dit : Art 8.1 E – Refus

- 2. L'arrêt devant un passage obligatoire ou un obstacle, sans reculer ni le renverser, et immédiatement suivi d'un saut de pied ferme, n'est pas pénalisé.**
- 3. Si l'arrêt se prolonge et si le poney / cheval recule volontairement ou non d'un seul pas, il lui est compté un refus.**

Question 20



Cas d'élimination

Départ avant la cloche,
sortie du double, cloche,
saute un obstacle à l'envers

En mode diaporama cliquez sur :

*14 Départ avant la cloche, sortie de
double sonnette saute un obstacle à l'envers.mp4*

? Vos remarques ?

Réponse Question 20



Cette vidéo montre que la cavalière prend le départ avant la cloche.

Le règlement dit : Art 8.3 - Cas d'élimination

Prendre le départ avant que le signal n'en soit donné et sauter le premier obstacle du parcours.

Cette disposition doit être prise si le chronomètre n'est pas déclenché.

Dans ce cas le jury doit sonner pour interrompre le parcours.

Le jury ayant permis de poursuivre, était donc prêt au jugement et chronométrage pour enregistrer un résultat. Il n'est donc pas sportif de pénaliser secondairement car c'est une erreur du jury.

Cas d'élimination



Ensuite, nous voyons que le cheval, après une faute sur l'entrée du double, refuse sur l'élément B, sort de la combinaison et saute, à l'envers, un obstacle du parcours.

= ELIMINATION

Art 8.3 - Cas d'élimination

Sauter ou essayer de sauter un obstacle après une interruption sans avoir attendu le son de la cloche.

Sauter un obstacle dans le mauvais ordre.

Sauter un obstacle dans la mauvaise direction.

Sauter un obstacle ne faisant pas partie du parcours.

Tous les cas d'élimination



Vous devez connaître tous les cas d'élimination car votre décision doit, dans la plupart des cas, être immédiate.

L'élimination signifie que le concurrent et le poney / cheval en question ne peuvent plus continuer l'épreuve.

Attention : n'autorisez pas un concurrent à continuer son parcours après une élimination.

S'il avait un accident, votre responsabilité pourrait être engagée.

Art 8.3 - Cas d'élimination



- *L'élimination doit être appliquée par le jury dans les cas suivants :*
- **Sauter ou essayer de sauter un obstacle sur la piste avant le début du parcours, à exception de(s) obstacle(s) d'essai autorisé(s) par le jury.*
- *Prendre le départ avant que le signal n'en soit donné et sauter le premier obstacle du parcours.*
- *Mettre plus de 45 secondes pour sauter le premier obstacle après que le temps du parcours a commencé, à l'exception de tous les cas résultant de circonstances indépendantes de sa volonté.*
- *Poney / cheval se défendant 45 secondes de suite pendant le parcours.*
- *Mettre plus de 45 secondes pour franchir le prochain obstacle ou mettre plus de 45 secondes entre le franchissement du dernier obstacle et la ligne d'arrivée.*
- *Sauter le premier obstacle en omettant de franchir la ligne de départ entre les fanions dans la bonne direction.*
- *Oublier un passage obligatoire ou ne pas suivre le parcours indiqué précisément par une ligne continue sur le plan du parcours.*
- *Traverser, sauter ou essayer de sauter un obstacle ne faisant pas partie du parcours pendant le parcours.*
- *Ne pas sauter un obstacle du parcours ou après une dérobaie ou un refus ne pas essayer de sauter à nouveau l'obstacle où la faute a été commise.*
- *Sauter un obstacle dans le mauvais ordre.*
- *Sauter un obstacle dans la mauvaise direction.*
- *Dépasser le temps limite.*
- *Sauter ou essayer de sauter un obstacle renversé avant qu'il soit reconstruit suite à un refus.*
- *Sauter ou essayer de sauter un obstacle après une interruption sans avoir attendu le son de la cloche.*
- *Ne pas sauter de nouveau tous les éléments d'une combinaison après un refus ou une dérobaie sauf s'il s'agit de la partie fermée d'une combinaison.*
- *Ne pas franchir séparément et consécutivement chaque obstacle d'une combinaison.*
- *En fonction du barème ne pas franchir à cheval la ligne d'arrivée, entre les fanions, dans la bonne direction, après avoir sauté le dernier obstacle avant de quitter la piste.*
- *Concurrent et/ou poney / cheval quittant la piste sans autorisation du jury, même avant de prendre le départ.*
- *Poney / cheval en liberté quittant la piste avant la fin du parcours, même avant de prendre le départ.*
- *Accepter à poney / cheval tout objet quelconque au cours du parcours, sauf les lunettes.*
- *Utiliser une cravache de plus de 75 cm de longueur ou plombée à son extrémité sur le parcours.*
- *Perdre sa protection céphalique aux normes en vigueur pendant le parcours.*
- *Accident survenant à un concurrent ou à un poney / cheval qui l'empêche de terminer l'épreuve.*
- *Ne pas sortir d'une combinaison fermée dans la bonne direction ou déplacer une combinaison fermée.*
- *Troisième désobéissance sur l'ensemble du parcours.*
- *En fonction du barème à la première chute pendant le parcours.*
- *Si le jury décide que pour une raison ou une autre un poney / cheval ou un cavalier est inapte à continuer la compétition.*



Conclusion.

La connaissance des règlements permet au juge de C.S.O. de maîtriser ses missions :

Arbitrer la compétition

Animer une équipe

Anticiper les conflits



Voulez-vous un dessert ?



En mode diaporama cliquez sur :

DESSERT.mp4





Merci de votre attention



Et bons concours!!!